



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er mai 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Points 27, 30, 50, 74 et 75 de la liste préliminaire*

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de l'unité africaine**

**Application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies
pour le développement de l'Afrique dans les années 90,
y compris les mesures et recommandations convenues
lors de l'examen à mi-parcours**

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

**Lettre datée du 25 avril 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de synthèse du Président du Symposium international sur le rôle des organisations sous-régionales et non gouvernementales dans la prévention des conflits et les initiatives de paix en Afrique subsaharienne, qui a eu lieu à Tokyo, les 28 et 29 mars 2000, à l'invitation du Ministre des affaires étrangères du Japon et de l'Institut d'études sur les politiques internationales.

* A/55/50.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 27, 30, 50, 74 et 75 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yukio **Sato**

**Annexe à la lettre datée du 25 avril 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Symposium international sur le rôle des organisations sous-régionales
et non gouvernementales dans la prévention des conflits
et les initiatives de paix en Afrique subsaharienne
Tokyo, les 28 et 29 mars 2000**

Rapport de synthèse du Président

Le Symposium international sur le rôle des organisations sous-régionales et non gouvernementales dans la prévention des conflits et les initiatives de paix en Afrique subsaharienne a eu lieu à Tokyo les 28 et 29 mars 2000. Ce symposium était coparrainé par le Ministère des affaires étrangères du Japon et l'Institut pour les études sur les politiques internationales, avec la contribution du journal *Asahi Shimbun*. Le présent document est le rapport de synthèse établi par le Président sur les échanges de vues que les intervenants ont eus durant le Symposium.

**1. L'état actuel de la question (reconnaissance
des conflits africains comme source de graves
préoccupations internationales)**

1. Les conflits africains ont pour origine un mélange complexe de causes, où l'on retrouve, par exemple, la démarcation arbitraire des frontières, la pauvreté, les conflits entre différents groupes ethniques (et les difficultés de coexistence), l'absence de bonne gouvernance et les différends concernant les concessions des maigres ressources naturelles. Il n'est pas exagéré de dire que la situation africaine est en train de se détériorer encore davantage. L'une des caractéristiques de cette grave situation en Afrique est un cercle vicieux où les cessez-le-feu entre des parties en conflit conduisent constamment à la reprise des conflits ainsi qu'à l'apparition de nouveaux conflits. Il s'agit là, pour la communauté internationale, d'un grave objet de préoccupation et d'une question urgente. Des participants africains ont dit aussi qu'ils craignaient que le retard de l'Afrique sur le reste du monde ne s'accroisse encore si des mesures appropriées n'étaient pas prises.

2. Au cours des dernières années, des organisations régionales, sous-régionales et non gouvernementales ont joué un rôle de plus en plus déterminant dans la prévention et la résolution des conflits, parallèlement

aux rôles importants joués par certains États et par l'Organisation des Nations Unies.

3. En ce qui concerne les nouvelles approches en matière de prévention et de résolution des conflits, des idées comme celle de la création d'une culture de paix, ont pris de plus en plus d'importance comme base de réflexion. On reconnaît qu'il importe de plus en plus de réagir aux conflits par une approche globale où différents protagonistes coopèrent à différentes phases du conflit en recourant à différents types de mesures (non seulement des interventions diplomatiques, mais aussi, notamment, l'aide économique, des mesures de sécurité, l'assistance à la démocratisation).

**2. Nécessité de la coopération
et de la collaboration
de différents protagonistes**

1. La prévention et la résolution des conflits peuvent être mises en oeuvre efficacement par la coopération et la collaboration de différents protagonistes tels que l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les organisations sous-régionales, les ONG et les donateurs. En d'autres termes, la prévention et la résolution des conflits peuvent être décrites comme le fruit d'une collaboration et d'une coopération entre tous les protagonistes concernés. La prévention et la résolution des conflits seront plus efficaces et plus efficaces si ces protagonistes travaillent en coopération très étroite de manière à se compléter les uns les autres. À cet égard, les participants ont déclaré qu'il faudrait déterminer une sorte de norme de conduite pour les différents protagonistes et que les interventions de ceux-ci devraient respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies. Ils se sont accordés pour dire que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, devrait jouer un rôle central dans la prévention et la résolution des conflits. Ils ont fait remarquer cependant qu'il y aurait lieu d'examiner davantage la question de savoir qui devrait agir comme coordonnateur chargé de déterminer les rôles respectifs

des protagonistes et la façon dont le coordonnateur remplirait son mandat. Ils ont souligné qu'il pourrait y avoir différents coordonnateurs chargés de déterminer les rôles selon les différents types de conflits.

2. Se disant d'avis que les instituts de recherche pouvaient apporter une contribution intellectuelle à la prévention et à la résolution des conflits, les participants ont reconnu qu'il était nécessaire de publier les résultats de recherche, d'organiser des échanges entre les organisations sous-régionales et les instituts de recherche, de promouvoir la création de réseaux entre ces instituts et de confirmer qu'il importe que la communauté internationale fournisse un appui à ces instituts.

3. On a souligné la nécessité d'une plus grande participation des femmes à la prévention et à la résolution des conflits.

3. Efforts faits par les organisations sous-régionales pour améliorer leurs capacités et mesures d'améliorations concrètes

1. Les participants ont estimé que les organisations sous-régionales s'étaient déjà engagées à jouer un rôle actif dans la prévention et la résolution des conflits et qu'elles avaient obtenu certains succès dans ce domaine.

2. Ayant observé que les organisations sous-régionales mettent en place des mécanismes juridiques et institutionnels afin d'améliorer leurs capacités en matière de prévention et de résolution des conflits, les participants sont convenus qu'il fallait redoubler d'efforts, notamment au moyen d'arrangements touchant à l'amélioration de la communication qui permettraient aux États membres de se faire mutuellement confiance, à l'ajustement en fonction de leurs intérêts respectifs, aux processus de prise de décisions des organisations et à leurs méthodes d'intervention.

3. Les participants ont reconnu que les organisations sous-régionales devraient s'appliquer à mettre au point leur propre système d'alerte rapide, et que, de plus, l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales devraient faire des efforts concertés pour établir un système d'alerte rapide intégré et fonctionnel à trois niveaux. Rappelant certaines réactions tardives de la communauté internationale en ce qui concerne les conflits africains des années 90, les participants, conscients de la nécessité d'agir et d'intervenir rapidement, ont souligné l'importance des efforts faits pour réduire

l'écart entre les premières alertes et les premières réactions.

4. Les participants ont exprimé leur appui aux efforts que faisaient les organisations sous-régionales pour résoudre, au moyen de programmes régionaux, des problèmes de sécurité tels que la multiplication d'armes légères, les trafics illicites et les problèmes environnementaux.

5. Les participants sont convenus que les organisations sous-régionales pouvaient jouer un rôle important dans les situations d'après conflit, par exemple en contrôlant les cessez-le-feu ou en appliquant les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ils sont convenus qu'il y avait une certaine urgence à examiner la question de l'accumulation et de la diffusion d'armes légères, qui constituait l'une des causes les plus importantes de l'élargissement et de la persistance des conflits régionaux. Il y a eu consensus pour dire que la déclaration d'un moratoire sur les armes légères adoptée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devrait être vue comme une étape importante et que des mesures semblables devraient d'urgence être prises dans d'autres régions d'Afrique.

6. Il y a eu consensus aussi pour dire qu'il serait bon d'examiner davantage la question de savoir si des organisations régionales ou sous-régionales serviraient de centre de coordination, au besoin, et deviendraient les principaux bénéficiaires de l'aide internationale. À ce sujet, on a reconnu le rôle de chef de file joué par l'OUA ainsi que la nécessité d'appuyer les efforts faits en vue de permettre à celle-ci de travailler de concert avec les organisations sous-régionales.

7. Même si les organisations sous-régionales se trouvent dans des conditions différentes, elles ont beaucoup de points communs. Il pourrait être réciproquement profitable que les organisations sous-régionales échangent leurs données d'expérience et il fallait donc considérer la possibilité d'encourager de tels échanges et d'autres activités de coopération.

4. Rôles et fonctions des ONG et nécessité d'une participation accrue

1. Les ONG pourraient jouer un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique, qui sont pour la plupart internes par nature; elles pourraient aussi jouer un rôle important dans la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit. Les

participants ont reconnu que la communauté internationale a des attentes de plus en plus grandes par rapport aux rôles des ONG. Compte tenu de ce fait, la plupart des participants ont reconnu que, lorsque les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays et du respect de l'intégrité territoriale fondée sur la souveraineté nationale peuvent entraver l'action de la communauté internationale dans la prévention et la résolution des conflits, les ONG pourraient avoir un rôle important à jouer et remplir les fonctions suivantes : premièrement, elles pourraient former l'opinion publique en informant la communauté internationale des politiques ou des gestes inquiétants des parties à un conflit; deuxièmement, elles auraient la capacité de donner rapidement l'alerte étant donné leurs liens étroits avec les populations locales grâce à leurs diverses activités auprès de la population; troisièmement, elles pourraient avoir accès à presque toutes les parties concernées, non seulement les gouvernements mais aussi les forces antigouvernementales; quatrièmement, à titre de tierces parties neutres et impartiales, elles étaient bien placées pour favoriser la compréhension mutuelle et la réconciliation entre les parties à un conflit.

2. À partir des rôles ci-dessus, les tâches concrètes des ONG dans la prévention et la résolution des conflits pourraient être décrites de la façon suivante; ces tâches tourneraient autour d'un rôle de mobilisation destiné à compléter les mesures prises dans une première étape par les organes officiels comme les organisations internationales ou des gouvernements particuliers, ou les deux :

- a) Transmission d'alertes rapides;
- b) Activités de médiation et de conciliation;
- c) Formation de l'opinion internationale;
- d) Activités d'aide humanitaire;
- e) Exécution de certaines activités d'après conflit concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (désarmement en matière d'armes légères et de mines antipersonnel, démobilisation et réinsertion d'anciens combattants à la vie civile);
- f) Contribution à une meilleure compréhension mutuelle entre les parties au conflit;
- g) Assistance à la démocratisation (par exemple, par le contrôle d'élections).

3. Les participants ont déclaré que, puisque les ONG pourraient transmettre des alertes rapides, elles pourraient contribuer aux mécanismes d'avertissement précoces existants ou en voie d'être mis en place par l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales;

4. De plus, les participants sont convenus que, dans le but de résoudre adéquatement des problèmes comme le chevauchement des activités et les sentiments de rivalité entre les diverses ONG, il fallait envisager l'adoption de certaines mesures comme l'établissement de réseaux d'ONG ou l'adoption d'un code de conduite, ou les deux.

5. De plus, les participants sont parvenus à un accord sur la nécessité d'assurer la sécurité du personnel des ONG travaillant dans les zones de conflit et dans les zones avoisinantes. Ils sont aussi arrivés à un consensus sur l'opportunité d'élaborer un code de conduite pour les ONG concernant les contacts avec les miliciens armés ou le retrait des ONG des zones de conflit dans des situations de crise.

6. On a aussi souligné qu'il existe un avantage stratégique à ce que les ONG et les organisations régionales et sous-régionales organisent des appels de fonds conjoints pour accroître leur capacité d'action en matière de résolution et de prévention des conflits.

5. Demande adressée au Gouvernement japonais

1. Les participants invités ont exprimé leur profonde gratitude aux coparrains du Symposium, le Ministre des affaires étrangères du Japon et l'Institut des études sur les politiques internationales, et ils ont aussi souhaité qu'un tel symposium ait lieu dans les années à venir.

2. Les participants ont aussi exprimé le voeu que le Gouvernement japonais, qui sera l'hôte du Sommet Kyushu-Okinawa l'été prochain, s'engage davantage dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique.